

Au CCN de novembre de la CGT, les critiques sur les mécanismes contractuels sont précisées :

— Notre définition précise de l'échelle mobile et sa mise en application n'est pas assimilable « aux clauses de sauvegarde » des contrats. L'assimilation des deux dans le cadre contractuel est une confusion. (C'est pourtant d'échelle mobile dont on parle chez Berliet côté CGT).

— L'indice de référence des prix du gouvernement n'est pas acceptable : il est truqué et établi sans aucun contrôle des syndicats.

— La garantie de pouvoir d'achat doit être appliquée en début d'année, avant la programmation des hausses de salaires, qui doivent être automatiques par rapport à la hausse des prix.

— Nous sommes contre les contrats de longue durée (ce qui est une critique directe au contrat EDF, à l'accord C et D de la fonction publique de 1969).

— La politique contractuelle offre un avantage réel : la reconnaissance du fait syndical (!) et un inconvénient : les grèves-pressions ne permettent pas d'améliorer le contenu du contrat, dont l'enveloppe salariale est prédéterminée en fonction de la politique économique de la bourgeoisie.

— La signature d'un « bon contrat » (que nous ne confondons pas avec un contrat de progrès de paix sociale, qui vise à lier les directions syndicales) ne constitue pas un engagement. Les patrons ne se gênent pas pour violer les accords, nous affirmons notre liberté d'action pour les autres revendications. Seul, Pauwels de l'EDF plaidera sa signature...

Ainsi les luttes de 71 ont-elles, indirectement pesé sur la politique contractuelle acceptée par la CGT...

### III — 72 : LA PORTE ETROITE

Les contrats 72 refusés partout par la CGT (et souvent par la CFDT, voire même par les syndicats jaunes) répondent aux nouveaux impératifs économiques de la bourgeoisie :

— A l'origine des contrats de 1969, la toile de fond économique favorable permettait la lancée de l'opération. La bourgeoisie se donnait les moyens de tenter l'intégration des syndicats, par les signatures et en légalisant le syndicalisme responsable, voulait faire canaliser les luttes (voire les casser comme en 71) par les directions syndicales, tout en planifiant ses dépenses.

— Ce projet était relayé par l'opération politique Chaban, la « nouvelle société » et l'actionnariat, le cabinet truffé de responsables venus du syndicalisme, (Delors) bref l'effacement « des luttes stériles du passé entre employeurs et travailleurs », au profit de la concertation.

— Aujourd'hui, il y a quelques différences dans la démarche gouvernementale et patronale, qui se fonde sur la situation économique :

Les contrats vont être pour le gouvernement le moyen de marquer les limites dans lesquelles doivent être contenues les revendications de salaires 72. L'Etat-patron, fixe la « ligne » à ne pas dépasser à l'ensemble des employeurs. On verra plus loin, qu'il le fait d'une façon différenciée dans les différents secteurs.

A l'euphorie relative de 69-70 succèdent les signes inquiétants du ralentissement économique prélude probable à la récession : le temps est loin où une partie des économistes prônait pour les impératifs du 6ème Plan, un taux annuel d'expansion à la « japonaise » ! Tôt ou tard le processus de restructuration de l'appareil productif rejetant des milliers de chômeurs sera affecté par la réduction de la consommation intérieure. Par ailleurs, le replâtrage boiteux du système monétaire international, et la spéculation admise par les nouvelles parités, aggravent les difficultés : les meilleurs « clients » du capitalisme français (RFA, etc...) connaissent aussi des problèmes. L'agressivité accrue des Américains sur les marchés européens (y compris agricoles) rend urgentes les

mesures d'adaptation, de rentabilisation des coûts en France.

La porte par laquelle doit passer la politique contractuelle est plus étroite. D'autant que les travailleurs en ont apprécié le caractère réel : depuis 69, aucune lutte n'a été organisée à l'EDF.

Pour le PCF, il n'est pas possible de ne pas occuper le terrain revendicatif dans les secteurs où il est le plus implanté : on ne peut pas réaliser de bons scores électoraux, si l'on en reste aux luttes brisées pour cause... de respect des bons contrats ! D'autant que de ne pas occuper le terrain, amènerait une classe ouvrière combative, quoique déçue à relancer elle-même la lutte... avec les révolutionnaires. Le PCF va donc lui aussi emprunter une porte étroite : recomposer l'audience de la CGT par quelques campagnes (emploi, retraite) dont les temps forts sont des manifestations sans lendemain, qui se terminent devant les mairies UDR aux cris « la parole aux partis de gauche » : Dans les secteurs des contrats la non-signature entraîne une savante tactique dite des journées d'action et de délégation : aucun mot d'ordre central concret sur les revendications, qui ne permettent aucune mobilisation de masse, une gradualisation de ces « actions » émiettées destinées à une journée d'action, nationale, ultérieure, pour marquer l'hostilité « le mécontentement » massif face à la politique gouvernementale.

Ainsi la journée d'action des cheminots le 18 février a-t-elle permis de voir des délégations... appuyées par les cheminots qui n'étaient pas de service, dans quelques centres porter des pétitions. La veille un rassemblement de même type, catégoriel celui-là (les roulants) avait été organisé dans une gare parisienne. Chez Renault on invite les travailleurs à envoyer des cartes postales « revendications » à la Direction !

Mais d'ores et déjà, ces journées « d'action » sont condamnées : les travailleurs dans l'ensemble ne marchent pas. Mais il faut apprécier le contenu des contrats 72 qui marquent une différenciation très nette par secteurs, en fonction de leur place dans l'économie.

Le contrat EDF est le contrat-test : c'est le plus intégrationniste mais c'est aussi « quantitativement » le meilleur (2,5 % sur la garantie de hausse de l'indice, contre 1,5 % aux autres contrats). Il concerne environ 130 000 travailleurs, dans un secteur très important : il faut mettre le prix... pour éviter les coupures en cas de grève. Il admet la réduction de 42 à 41 heures de l'horaire hebdomadaire (refusé à la SNCF). Intégrationniste en indexant une légère augmentation en cas de progression du PIB au delà d'un certain seuil, et des « résultats de l'entreprise ».

Le contrat Malaud des fonctionnaires concerne environ deux millions de travailleurs : il marque la décision du gouvernement de contenir les salaires de travailleurs non productifs du secteur tertiaire notamment et des enseignants. La durée de travail est maintenue au niveau 71 : Giscard, par ailleurs annonce la réduction massive de créations d'emplois pour 72, la compression des effectifs sera poursuivie en 72, mais à une allure plus rapide.

Après ces deux contrats, la présentation chez Renault et à la SNCF va être repoussée par l'ensemble des syndicats : ce sont les deux grands secteurs de lutte de 71. Chez Renault la politique contractuelle est marquée par le caractère même de l'entreprise confrontée directement à la concurrence capitaliste et au marché : la pression sur les salaires y est la nécessité de réduire au minimum les coûts salariaux, dans une conjoncture plus difficile (marché intérieur et exportations).

A la SNCF, la rentabilisation capitaliste et d'adaptation de ce mode de transport par rapport au secteur privé concurrentiel est activement poursuivie. Le caractère d'instrument au service du capitalisme « collectif » rend la nécessité de son adaptation urgente : le contrat de programme passé avec l'Etat suppose le retour à l'autonomie financière et budgétaire rapide. La subvention